



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-072

LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Séance du : 11 décembre 2025
Date de convocation : 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09
Présents ou représentés : 06
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : Néant
Absent : FAUST Alain, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le besoin de valorisation du patrimoine communal et la nécessité de définir les modalités de location des logements appartenant à la commune ;

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs appartements ;

Considérant que ces logements, doivent être proposés au public dans des conditions transparentes, équitables et conformes à la réglementation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les conditions générales de mise en location, notamment le montant des loyers, les critères d'attribution et les obligations des locataires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- D'autoriser la mise en location des appartements communaux suivants :
 - Appartement n°1 – 10 Rue de l'ancienne Mairie
 - Appartement n°2 – 8 Montée de l'église
 - Appartement n°3 – 19 Route de l'Oratoire
 - Appartement n°4 – 21 Route de l'Oratoire

Délibération n°2025-072

Location des appartements communaux

1 / 2

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

AR Prefecture

005-210500633-20251211-2025_D072-DE
Reçu le 15/12/2025

- Chalet des Plagnes – 16 Route de la station
- Ancienne école élémentaire – 6 Montée de l'église
- Maison des saisonniers – 2 Route départementale 1091, Les Fréaux, 05320 La Grave
- D'approuver les conditions générales de location, comme suit : Modalités d'attribution : dossier de candidature, revenus, composition familiale.
- Durée du bail : conforme à la législation en vigueur
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - L'ensemble des documents nécessaires à la mise en location,
 - Les baux d'habitation correspondants,
 - Ainsi que tout acte ou avenant relatif à l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

